



Demande d'acte d'état civil

Demande d'acte d'état civil

Certaines démarches nécessitent la production d'actes d'état civil (acte de naissance, de mariage, de décès). La délivrance d'actes d'état civil est gratuite.

ATTENTION ! Certains sites internet non officiels proposent d'accomplir cette prestation contre rémunération

Trois solutions pour obtenir un acte d'état civil :

1. Présentez-vous à la mairie munie de votre pièce d'identité
2. Faites votre demande en [ligne](#) via l'espace citoyen de la Ville.
3. Adressez votre demande par courrier avec les pièces nécessaires.

[Acte de naissance](#)

[Acte de mariage](#)

[Acte de décès](#)

Read more

[Actes de naissance : demande de copie intégrale ou d'extrait](#)

[Acte de mariage : demande de copie intégrale ou d'extrait](#)

[Acte de décès : demande de copie intégrale](#)

Contact

Guichet unique

Tél : 01 34 58 00 00

relationcitoyens@velizy-villacoublay.fr